

# LE RÉVEIL LYONNAIS

## JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

### ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

### ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

### ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort  
A Paris, chez M. AUDOUIN et C<sup>e</sup>, 10, place de la Bourse

BUREAUX D'IMPRIMERIE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

### Election législative du 4 Décembre

## CANDIDAT DU COMITÉ ÉLECTORAL

DES  
Républicains radicaux socialistes  
de la 3<sup>e</sup> Circonscription

Élu en Réunion publique

# ALPHONSE HUMBERT

Lire à la 2<sup>e</sup> Page  
LE COMPTE-RENDU

## RÉUNION DE L'ÉLYSÉE

### LE CANDIDAT OFFICIEL

A la bonne heure, le journal mi-partie a jeté le masque. Hier, par la plume autorisée d'un homme habitué aux souplesses de la politique, il ne se déclarait que très-mollement pour Jourde; c'est à peine si l'on distinguait une préférence quelconque. C'était adroit. Mais la plume a changé; celle-ci: impatiente, railleuse, mordante, ne sait plus garder la mesure; elle n'a ni assez de tendresses pour Jourde, ni assez de mépris pour Humbert « ce candidat choisi par quelques personnalités sans nom, comme sans orographe. » Cette plume-là est heureuse d'avoir « des lettres ». Comme elle dit, dans son style imagé, les lettres tiennent lieu de tant de choses. Humbert qui veut représenter le peuple à l'Assemblée, ne cherche peut-être point des Mécènes ayant un nom connu et une orthographe soignée, il lui suffit d'être acclamé par des ouvriers n'ayant que des noms honnêtes et point de lettres du tout.

Nous ne voulons rien enlever au prestige de M. Jourde; il a été ce qu'il devait être, mais il n'est pas ce qu'il a été. Il se fit certainement révolté, il y a un mois, si on lui eût dit qu'il serait, lui, Jourde, l'ancien directeur de la Convention nationale, l'adversaire d'un candidat intrinséquant et patronné par un comité qui ne l'acclame pas, mais qui le suit.

Les journaux du Comité central, par la plume mordante de son enfant terrible, dit: « L'Alliance combat Jourde par la raison que Jourde est le candidat du Comité central. » Le fait est vrai. Toute la situation se résume en ceci: Jourde ne devait pas, sous peine de renier son passé, accepter d'être le candidat d'un comité de plus en plus inféodé à l'opportunisme.

Le passé de Jourde lui imposait le devoir de n'accepter de candidature que celle des réunions publiques. Pour demander à un radical de ne pas s'écarter des règles du radicalisme, à un ancien membre de la Commune de ne point s'aboucher avec des hommes qui font chaque jour profession de modérantisme et qui, deux fois déjà, ont montré la mollesse de leurs convictions, rejeté Blanqui, calomnié Bonnet-Duverdier, accepté M. Thiers et qui auraient accepté M. Bessières, faut-il être des « farouches » et « avoir traîné, dans l'exil, les angoisses de l'abandon? » En dépit du Progrès, nous prétendons le contraire.

Il serait bon de rétablir la situation. Ce n'est pas Humbert qui s'est porté contre Jourde, mais bien Jourde qui s'est porté contre Humbert. Jourde prétend qu'il venait concilier. Était-ce donc faire de la conciliation que de se mettre en opposition directe avec le candidat ayant le même passé et le même programme? Ce n'est pas même le co-

mité central qui a porté Jourde; il s'est porté lui-même. Les orages que son nom a soulevés dans le sein du fameux comité devaient le déromper; il lui a semblé agréable d'être avalé « comme une couleuvre. »

Nous ne savons si Jourde est ravi de son Comité central, en tous cas le Comité central n'est guère ravi de Jourde. Il offre la candidature à des citoyens de la cité, il prévoit l'échec, il songe à y parer. Ces machinations, ces hésitations, ces craintes finiront-elles par faire comprendre à Jourde qu'il est tombé dans la plus étrange guet-apens politique qu'il soit possible d'imaginer? Nous ignorons quel ami maladroit lui a conseillé de prendre cette attitude stupéfiante, en tous cas, ce ne doit pas être un lyonnais connaissant l'esprit des populations ou un ami soucieux de ne pas entacher la renommée d'un ami.

Jourde est à plaindre; il a contre lui tous les hommes de cœur du parti avancé, et il a pour lui outre la plume de l'homme qui a des lettres, l'Union républicaine, la feuille de Floquet et d'Allain Targé. Le journal gouvernemental recommande M. Jourde au choix des habitants de la Guillotière.

Le Progrès disait hier que Rochefort a fait de la candidature officielle en patronnant Humbert. De la candidature officielle! Nous ne voyons pas en quoi Henri Rochefort est un personnage officiel. Il n'est ni ambassadeur, ni sénateur, ni député. Être rédacteur en chef de l'Intransigeant constituerait-il une qualité officielle? Le Progrès le laisse croire. Alors le Progrès nous permettra bien de lui dire que l'Union républicaine, à plus forte raison, fait de la candidature officielle.

M. Allain-Targé, qui est ministre, et M. Floquet, qui est député, tous deux excellents amis de l'aigle de Cahors; sont parfaitement des personnages officiels. Et pourtant ils recommandent aux électeurs la candidature Jourde. Ils blâment les partisans de la candidature Humbert. M. Jourde patronné par les hommes du Grand ministère, en vérité, c'est le comble de la douleur. Il ne lui manquait plus que d'être le candidat agréable, le candidat du pouvoir.

« Humbert devait attendre: il ne lui appartenait pas de venir combattre un ancien compagnon d'armes. » Un journal s'exprime ainsi: C'est oublier que ce n'est plus un compagnon d'armes celui qui passe à l'ennemi. Notre confrère en est convaincu, en dépit de l'acharnement qu'il met à défendre son candidat dans l'embarras. Nous avons vu pareille scène, sous l'empire... Alors c'était Clément Duvernois défendant - Emile Ollivier.

C'est l'Union républicaine qui dit le mot de la fin: « Il est toujours fâcheux de diviser un parti dont on est membre. » Cette petite phrase vise Humbert; mais par la plus étrange maladresse, c'est Jourde qu'elle atteint.

Georges LÉVELLIER.

Dans la réunion organisée hier par le Comité central, les électeurs ont acclamé Humbert. Il a réuni la presque unanimité des suffrages. M. Jourde doit commencer à comprendre qu'il y a une quelconque impopularité à renier son passé politique dans l'espoir d'un mandat de député.

G. L.

### DÉPÊCHES DE NUIT

## JOURDE

JUGÉ PAR TONY RÉVILLON, DE LANESSAN, JULES VALLÉS, ETC.

Paris, 29 novembre.

Voici ce que publie aujourd'hui le Réveil de Paris, qui a pour directeur le citoyen de Lanessan et pour principaux rédacteurs les citoyens Tony Révillon et Jules Vallés.

Quelques anecdotes sur François Jourde, candidat des opportunistes à Lyon, ex-membres de la Commune de Paris.

Avant de devenir une des physionomies du quartier latin. C'est là qu'il fonda vers 1868, le Pipe en bois, journal littéraire qui a douze ans de distance est le même sort que la Convention nationale journal politique.

En 1868, après des fortunes diverses, le futur délégué aux finances se trouvait le secrétaire et quelque peu le courrier électoral de M. de Jouvencel.

C'est en cette qualité qu'il parcourut, lors des élections générales, le département de Seine-et-Marne, soutenant avec énergie la candidature de son patron.

On se rappelle qu'après la chute de la Commune, Jourde comparut avec un certain nombre de ses collègues devant le troisième conseil de guerre.

Son attitude n'y manqua pas d'une certaine habileté; il parla de « l'émeute de France » et se posa en sauveur. L'émeute, c'était le gouvernement vaincu.

Jourde avait choisi un avocat bien connu pour ses opinions réactionnaires, M. Carraby.

Le commissaire du gouvernement, Gaveau, se livra contre les accusés à des violences ridicules: le vrai réquisitoire virulent et perfide fut prononcé par M. Carraby.

Pendant cinq heures, l'avocat exaltant son client aux dépens de ses coaccusés, donna carrière à ses rancunes réactionnaires sans que Jourde interrompît son défenseur changé en accusateur public de ses amis.

### LA PRESSE PARISIENNE

## L'ÉLECTION DE LYON

Paris, 29 novembre.

Nous continuons la publication des appréciations de la presse démocratique de Paris sur la candidature du républicain Jourde.

Extrait du Radical:

« Donc, si en désignant Jourde comme candidat, le comité a cru faire preuve de beaucoup d'habileté, Jourde, en acceptant une candidature offerte par nos adversaires, a assumé sur sa tête une lourde responsabilité; car, si par malheur il est élu, on pourra avec raison, lui reprocher plus tard la nomination de tous les opportunistes de son comité plus triomphant, plus puissant que jamais ne manquera pas de présenter encore aux yeux de la population lyonnaise.

Pour bien comprendre les conséquences qui peuvent résulter du succès éventuel de Jourde, il faut connaître l'organisation des comités lyonnais et leur mode de fonctionnement. C'est une étude curieuse et instructive que je me propose de vous envoyer demain.

Aujourd'hui, je terminerai par des paroles d'espérance. Je vous ai télégraphié dans quelles circonstances avait surgi la candidature de notre ami, Alphonse Humbert. L'attitude de Jourde a soulevé la réprobation générale de nos amis; loin de faire sur son nom l'union des comités qu'il s'était flatté d'accomplir, il s'est aliéné ses véritables électeurs et sera certainement abandonné par les autres.

On remarque déjà que le Petit Lyonnais, organe officiel du Comité central, ne porte pas le nom de Jourde en tête de ses colonnes et n'a pas encore dit un mot de ce candidat.

D'un autre côté, le choix d'un ancien membre de la Commune a soulevé parmi les meneurs même du Comité de nombreuses protestations; on trouve, chez ces opportunistes, que patronner Jourde, c'est arborer un drapeau qui, au lieu de menacer d'une scission, s'est ému; les délégués sont convoqués pour demain, lundi, ainsi que je vous l'ai télégraphié. On parle de revenir

### A NOS AMIS

Le Comité électoral des républicains radicaux socialistes de la troisième circonscription convoque les électeurs à une réunion électorale qui aura lieu aujourd'hui, à huit heures du soir, salle de l'Élysée.

Nul n'y manquera.

Nos adversaires pourraient profiter d'un instant de faiblesse; il faut plus que jamais serrer nos rangs.

Nous convions nos amis, ceux qu'on a appelés les « conviés » à y assister aussi nombreux que possible.

Pour que l'élection du 4 décembre soit complète l'élection du 4 septembre, il importe, jusqu'au jour du scrutin, de

rester unis et de déjouer par votre volonté et votre énergie, les manœuvres opportunistes d'un comité aux abois.

M. Jourde doit assister à cette réunion, une raison de plus, pour que nul ne s'abstienne. Il ne faut pas que nos adversaires puissent dire qu'ils ont été condamnés sans avoir été entendus.

sur la décision prise et de substituer à Jourde un candidat local. C'est le gâchis.

Pauvre homme! Revenir pitoyablement à Paris après s'être compromis d'une façon aussi maladroite qu'inutile!

Sincèrement, je le plains, et je persiste à croire qu'il a été indignement trompé.

Dimanche.

Extrait de l'Intransigeant:

Nous félicitons de Lyon la députée suivante:

Lyon, 28 novembre, 7 h. 45, soir.

Le comité central — c'est-à-dire le comité opportuniste — est en proie aux plus ridicules divisions, sur la question des personnes.

En dépit de l'acceptation par M. Jourde de la candidature qui lui a été offerte par les adversaires acharnés de ses anciens amis, nombre de conservateurs prétendent qu'il n'est pas encore assez repenti ni suffisamment rétrogradé.

Les uns lui opposent un conseiller municipal de Lyon, M. Bessières, lequel a donné depuis longtemps des gages certains de dévotion au parti conservateur bourgeois.

Les autres portent le nommé Crestin, lequel a été complètement blackboulé dans la dernière élection, celle du 4 septembre dernier.

Ce n'est pas tout encore: derrière Bessières et Crestin, voici venir Bonnot, qui fait quelque centaines de voix.

À la suite de toutes ces compétitions, M. Jourde se débat et veut absolument demeurer candidat, contre vents et marées.

Il prétend représenter la conciliation et il a débuté en brisant en trois ou quatre tronçons le parti dans lequel il a en l'inépuisable faiblesse de se laisser entraîner, tandis que les radicaux socialistes donnent l'exemple de la discipline la plus solide, la plus absolue, la plus inébranlable.

Je puis vous affirmer qu'il est personne n'est trompé par la burlesque comédie opportuniste qui se joue sous nos yeux.

En attendant qu'il ait sottement leurs batteries ministérielles, les hommes du comité central ont assuré le succès de notre ami Alphonse Humbert, qui peut, dès aujourd'hui, compter sur une majorité écrasante.

Extrait de la Vérité:

M. Francis Jourde proteste, comme il fallait s'y attendre, contre la proposition unanime portée par la presse démocratique sur la triste cas où il s'est mis en acceptant de devenir le candidat du comité opportuniste de Lyon, contre M. Alphonse Humbert.

Dans deux dépêches que l'Intransigeant a eu l'extrême bonté d'acquiescer et de publier, il prétend que sa candidature est absolument anti-opportuniste, nettement radicale et socialiste. En parlant ainsi, M. Jourde se moque évidemment, mais il en sera pour ses frais d'ironie. Il n'arrive pas à décaler le sujet de son monde, c'est assurément une candidature. M. Jourde le sait aussi bien que personnellement une candidature ne vaut que par la signification générale qu'elle comporte et n'a d'autre caractère que celui qu'elle emprunte aux circonstances dans lesquelles elle se produit, aux hommes qui la font et à ceux contre qui elle est faite.

Or, le comité qui porte la candidature de M. F. Jourde à Lyon est le comité qui depuis nous l'avons vu combattre invariablement sur tous les terrains, dans toutes les occasions, pour les élections communales comme pour les élections départementales et législatives, tous ceux qui nous ont échappés d'indépendance, tous ceux qui nous ont vu voler au vent, c'est à dire faire acte de soumission à M. Gambetta et à sa coterie.

C'est le comité qui a combattu l'amitié dans la personne de Blanqui, qui a fait la plus ignoble des guerres à M. Bonnet-Duverdier, qui a exclu les uns après les autres les meilleurs républicains du conseil municipal de Lyon et qui est arrivé à faire de ce grand corps électoral un comité de plus serviles garnisons de l'opportunisme.

Quoi que puisse dire M. Jourde sur sa défense, quelques épithètes ronflantes qu'il accumule pour qualifier lui-même sa conduite, les faits sont là auxquels il ne peut rien opposer. La voix de la logique couvrira toujours la sienne. En acceptant la candidature qui lui a été offerte par les adversaires de son parti, il a passé d'un camp dans un autre, il a fait ce que font les trahis, il a déserté; et il a déserté à l'heure où l'évidence du danger commençait à craver les yeux des plus aveugles, ce qui n'est certes pas une circonstance atténuante.

Extrait du Petit parisien:

Nous avons dit que M. Jourde, ex-membre de la Commune, posait et maintenait sa candidature contre celle de M. Alphonse Humbert.

À Paris, deux candidats radicaux socialistes peuvent être en concurrence et représenter chacun, vainqueur ou vaincu, les mêmes principes, le même programme, le même légalisme. Cela tient à ce qu'à Paris existent deux camps rivaux, égaux en influence, unis sur les mêmes principes, mais divisés sur les questions de personnes. À Lyon, les personnalités s'effacent devant la toute-puissance des comités. Il n'y avait autrefois dans l'agglomération lyonnaise qu'un seul comité, le puissant et célèbre Comité central dit: « Comité de la rue Grégoire. » Ce Comité ne connaissait pas d'obstacles. Le candidat qu'il désignait était aussitôt adopté avec discipline par tous les groupes, par tous les électeurs individuellement pris. Et le candidat du Comité central, c'était être élu.

L'opportunisme a brisé cette belle organisation. Une partie des membres du Comité central, séduits par les amis et les partisans lyonnais de M. Gambetta, ont voulu imposer des choix que la fraction

radicale du Comité n'a pu admettre. Il y a alors eu scission. Les radicaux du Comité ont fondé un autre Comité central qui a pris le titre de Comité des républicains radicaux socialistes.

L'ex-Comité central devenu opportuniste a gardé le titre ancien et a pu se vanter, à l'aide de cet enseigne trompeuse, mais encore attirante, de donner le change à l'opinion et faire réussir quelques candidats. C'est l'ex-Comité central qui a patronné les candidats de MM. Chépy et Bellu, contre celle de Blanqui; c'est lui qui, au mois d'août patronnait les candidats Crestin et Thiers; c'est lui qui aujourd'hui patronne M. Jourde contre M. Humbert.

M. Jourde a beau télégraphier que sa candidature est anti opportuniste et nettement radicale et socialiste, aucun lyonnais ne la considérera comme telle, parce que le Comité anti-opportuniste, nettement radical et socialiste, a choisi pour candidat non pas lui, mais M. Alphonse Humbert.

Il ne saurait y avoir ni équivoque ni illusion sur ce point. M. Jourde peut être encore anti-opportuniste, radical socialiste, mais à coup sûr, les électeurs qui voteront pour lui, sous les auspices de l'ex-Comité central, seront tous des électeurs anti-radicaux, nettement opportunistes.

La question électorale, à Lyon, se trouve ainsi clairement posée.

Ces nos vœux sont naturellement pour le candidat du Comité des républicains radicaux socialistes, M. Alphonse Humbert.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Anglade, sénateur de l'Ariège. Puis il lit la lettre de M. Voisins-Lavernière qui,

du sénateur inamovible, donne sa démission comme sénateur de l'Ariège.

L'adoption de trois projets d'intérêt local est prononcée.

RÉSOLUTIONS

L'ordre du jour porte sur la deuxième délibération des droits des enfants nés en France de pères étrangers et qui sont naturalisés après leur naissance.

Article unique. — L'article 2 de la loi du 7 février 1851 sur les enfants d'étrangers naturalisés, est ainsi modifié:

L'article 9 du code civil est applicable aux enfants d'étrangers naturalisés, qui sont nés en France ou en pays étrangers, s'ils étaient mineurs, lors de leur naturalisation.

Il est applicable dans l'année suivant leur naturalisation.

Ils pourront s'engager volontairement ou conditionnellement pendant un an, conformément à la loi du 27 juillet 1872 en entrant dans les écoles du gouvernement en déclarant adopter la nationalité française.

Cette déclaration ne peut être faite qu'avec le consentement des père et mère ou d'un conseil de famille. Elle doit être éretrée après les examens d'admission, s'ils sont favorables.

La même faculté et les mêmes conditions sont applicables aux enfants mineurs d'un français qui aurait perdu sa qualité de français. Si le père recouvre sa nationalité, les enfants mineurs pourront réclamer la qualité de Français par une déclaration faite dans l'année qui suivra le jour où le père aura recouvré sa nationalité.

M. Grandperret dépose un amendement, puis le retire après les observations de M. Rathie, rapporteur.

Le dernier paragraphe et l'ensemble de l'article premier sont adoptés.

La proposition est ensuite adoptée.

Samedi à 8 heures, séance publique.

La séance est levée à 4 h. 10.

Olivier PAIN.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Anglade, sénateur de l'Ariège. Puis il lit la lettre de M. Voisins-Lavernière qui,

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Anglade, sénateur de l'Ariège. Puis il lit la lettre de M. Voisins-Lavernière qui,

du sénateur inamovible, donne sa démission comme sénateur de l'Ariège.

L'adoption de trois projets d'intérêt local est prononcée.

RÉSOLUTIONS

L'ordre du jour porte sur la deuxième délibération des droits des enfants nés en France de pères étrangers et qui sont naturalisés après leur naissance.

Article unique. — L'article 2 de la loi du 7 février 1851 sur les enfants d'étrangers naturalisés, est ainsi modifié:

L'article 9 du code civil est applicable aux enfants d'étrangers naturalisés, qui sont nés en France ou en pays étrangers, s'ils étaient mineurs, lors de leur naturalisation.

Il est applicable dans l'année suivant leur naturalisation.

Ils pourront s'engager volontairement ou conditionnellement pendant un an, conformément à la loi du 27 juillet 1872 en entrant dans les écoles du gouvernement en déclarant adopter la nationalité française.

Cette déclaration ne peut être faite qu'avec le consentement des père et mère ou d'un conseil de famille. Elle doit être éretrée après les examens d'admission, s'ils sont favorables.

La même faculté et les mêmes conditions sont applicables aux enfants mineurs d'un français qui aurait perdu sa qualité de français. Si le père recouvre sa nationalité, les enfants mineurs pourront réclamer la qualité de Français par une déclaration faite dans l'année qui suivra le jour où le père aura recouvré sa nationalité.

M. Grandperret dépose un amendement, puis le retire après les observations de M. Rathie, rapporteur.

Le dernier paragraphe et l'ensemble de l'article premier sont adoptés.

La proposition est ensuite adoptée.

Samedi à 8 heures, séance publique.

La séance est levée à 4 h. 10.

Olivier PAIN.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de M. Amagat, qui est considéré comme certain.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

## LA SÉANCE

Séance du 29 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance des caisses d'amortissement, de dépôts et consignations.

On s'entretient de l'invitation de

— La *Petite République* dit que si le clergé suit les conseils de Mgr Freppel, ce sera la guerre, et on verra qu'elle en sera l'issue.

— Le *Rappel* croit que le gouvernement ferait mieux de ne pas engager la lutte avec le clergé, mais de prononcer immédiatement la séparation de l'Église et de l'État.

— La *République française* discutant la question de la révision, dit que ceux qui veulent la séparation de l'Église et de l'État aussi bien que ceux qui veulent que le Sénat soit une assemblée de contrôle, gardienne des traditions du gouvernement et des libertés locales, doivent s'en tenir au système actuel, mais non sans l'avoir profondément amendé (?)

— Le *Soleil* dit que la majorité de la Chambre et celle du Sénat peuvent admettre la limitation des droits du Congrès, mais le Congrès une fois réuni, aura le droit de ne pas tenir compte de cette limitation, rien dans la Constitution ne l'obligeant à s'y soumettre.

— La *Paris-Journal* dit qu'on peut être athée et honnête homme, mais, ce qui paraît incontestable, c'est qu'il y a incompatibilité entre l'athéisme et les qualités nécessaires à un ministre des cultes.

— Les *Débats* croient que les filles ont été rattachées à l'instruction publique pour préparer la suppression des facultés de théologie catholique.

— Le *Temps* parlant de la conversion et du rachat des chemins de fer, croit que le cabinet, au-delà de ces projets, considère chacune de ces mesures plutôt comme une ressource éventuelle dans un cas extrême et vraisemblablement loin de son accomplissement actuel et utilement applicable.

— L'*Union républicaine* et la *Lanterne* estiment que la lettre de M. de Vaisins-Lavernière montrera aux élections sénatoriales la nécessité d'une révision radicale.

— Le *Citoyen français* reproche à M. Jourde d'accepter l'appui des opportunistes.

— Le *Gaulois* dit qu'il soutiendra la liberté religieuse et qu'il combattra la révision.

— Le *Figaro* estime que l'impuissance est le signe caractéristique du nouveau ministère.

### CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 novembre.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. J. Grévy.

M. le ministre de l'intérieur a communiqué les résultats parvenus sur les élections des députés sénatoriaux.

L'ensemble des résultats complètement connus porte sur douze départements :

Les Basses-Pyrénées, Rhône, Sarthe, Seine-Inférieure, Yonne, Belfort ont donné de bons résultats.

Les Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Vaucluse et le Var ont donné des résultats plus excellents encore.

Dans la Seine, sur 71 députés, 47 ont la nuance républicaine.

Le succès des républicains est assuré dans tous ces départements.

Les Basses-Pyrénées et la Sarthe ont trois sénateurs de la droite, la Seine-Inférieure quatre.

Les Puy-de-Dôme, Vaucluse et Belfort en ont un chacun.

Le résultat de l'Eure est médiocre.

Le gouvernement pratiquera seulement le système de rattachement jusqu'à l'achèvement du plan de réorganisation de l'Algérie.

### INTÉRIEUR

Paris, 29 novembre.

**BONGRÉS DE SAINT-MANDÉ**

Dans le congrès socialiste qui siège à Saint-Mandé, plusieurs orateurs ont combattu les grèves comme fomentant la haine et la division et devaient des sommes considérables, qui seraient mieux employées à fonder des sociétés coopératives ou à établir des concurrences.

**LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS**

Les résultats des élections pour les députés sénatoriaux autorisent à croire que sur les trente-deux départements appelés à renouveler leurs députés, les républicains auront la victoire dans vingt-cinq ou vingt-six.

**LE GÉNÉRAL GHANZY**

Nous croyons savoir que M. le général Chanzy est décidé à retirer sa démission d'ambassadeur de France, à Saint-Petersbourg. Un rapprochement se serait opéré entre M. le président du Conseil et M. le général Chanzy, à la suite d'une entrevue qu'a eu lieu chez le nouveau gouverneur de l'Algérie, M. Tirman.

**COMMISSION POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'insérer une commission chargée de préparer la publication des documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique pendant la période de 1789 à 1808. Cette commission est composée de MM. Louis Blanc, Gréard et Henri Martin, qui en seront les vice-présidents et d'un certain nombre de savants et historiens.

**EMILE OLLIVIER**

On fait courir le bruit, en Italie, que M. Emile Ollivier va se rendre à Rome, chargé de proposer au pape une révision à fond du Concordat.

Cette nouvelle paraît radicalement invraisemblable.

**M. JULES SIMON AU « GAULOIS »**

On annonce que ce soir M. Jules Simon a signé le contrat aux termes duquel il devient directeur du journal le *Gaulois*.

M. de Cyon conserverait seulement la rédaction en chef.

**CIRCULAIRE WALDECK-ROUSSEAU**

On annonce la publication prochaine d'une circulaire de M. Waldeck-Rousseau expliquant les récents décrets algériens.

Pour le service des dépêches  
Allain LANDREC.

Voilà les dépêches de la dernière heure à la troisième page

### L'ÉLECTION DE LYON

La *Justice*, dont le directeur politique est M. Clémenceau, chef de l'extrême gauche, a publié les lignes suivantes relatives à l'élection de Lyon :

La lutte électorale est engagée dans la troisième circonscription du Rhône. Les candidats sont M. Bonnet-Duverdier pour la droite et opportuniste. Deux candidats sont en présence : l'un patronné par le comité radical socialiste qui a triomphé des modérés aux élections dernières ; l'autre, patronné par le comité central opportuniste battu à Lyon le 21 août.

Le premier de ces deux candidats est Alphonse Humbert, le second Francis Jourde. L'un et l'autre ont été victimes des conseils de guerre. Ils ont été éliminés de la lutte après le 18 Mars et de souffrances après la semaine sanglante. Alphonse Humbert était un baque lorsque Jourde était à Nouméa. Ce ne peut être évidemment la question de personne qui nous préoccupe, mais nous devons nous expliquer sur la question politique très importante qui se rattache à l'élection.

Quand on reproche à Francis Jourde d'avoir accepté la candidature contre Alphonse Humbert, avec l'appui du comité central, il répond : « On vous trompe. Ma candidature est absolument anti-opportuniste ; elle est nettement radicale et socialiste. »

Mais il est une chose que le candidat du comité central ne nous explique pas : c'est comment, ayant le même programme qu'Alphonse Humbert, qui appartient à l'Alliance socialiste républicaine, il se trouve en concurrence avec lui et soutient par un comité qui n'est ni radical ni socialiste.

Ce n'est apparemment pas la question de personnes qui nous préoccupe, mais nous devons nous expliquer sur la question politique très importante qui se rattache à l'élection.

Quand on reproche à Francis Jourde d'avoir accepté la candidature contre Alphonse Humbert, avec l'appui du comité central, il répond : « On vous trompe. Ma candidature est absolument anti-opportuniste ; elle est nettement radicale et socialiste. »

Mais il est une chose que le candidat du comité central ne nous explique pas : c'est comment, ayant le même programme qu'Alphonse Humbert, qui appartient à l'Alliance socialiste républicaine, il se trouve en concurrence avec lui et soutient par un comité qui n'est ni radical ni socialiste.

### ORDRE DU JOUR

On entendra le candidat Alphonse Humbert.  
Tous les candidats y sont invités.

Pour la commission exécutive,  
H. ALBERT, BADINIER, SOUDAN, BONARD, MALLET,  
La carte électorale est nécessaire.

### Comité central indépendant des républicains radicaux de la troisième circonscription.

Aujourd'hui, 30 courant, réunion de la commission exécutive et des membres des groupes du Comité, chez le citoyen Amblard, rue Sébastien-Cryphe, 21, à 8 heures précises.  
Très urgent.

Le secrétaire,  
CHALVIN.

### RÉUNION DE L'ÉLYSÉE

Nous avions dit à nos amis de se rendre à l'Élysée. Nous avions convié tous les conviés à assister à la réunion organisée par les membres du comité Chambard.

Ils ont répondu à notre appel. Ainsi que la fameuse réunion Thiers à l'Alcazar, la réunion d'hier, organisée au profit de M. Jourde, a acclamé le citoyen Humbert.

C'est un véritable débâcle pour le comité central. C'est le commencement de la fin ! Pauvre Comité central, quel air pitoyable il avait hier, lorsqu'il fut le témoin d'une de ses membres a convié l'assemblée à élire son bureau.

Le comité Chambard avait, paraît-il, désigné comme président, M. Barbecot, nos amis ne l'ont pas entendu ainsi, et c'est le citoyen H. Albert qui a été appelé à l'honneur de présider.

Tous les autres membres du bureau désignés après lui sont de nos amis : secrétaire, le citoyen Badinier ; assesseurs : les citoyens Cornillon et Bonnard.

La réunion publique d'hier a condamné le comité central en la personne de son candidat. Elle a réproché M. Jourde, l'ancien membre de la Commune devenu le protégé des insulteurs de Bonnet-Duverdier.

Et ce sera ainsi dans toutes les réunions publiques où osera paraître Jourde, et dans lesquelles il ne craindra pas de venir s'affaïoler de ce titre « candidat du comité central ».

Jourde a dû voir hier ce que pensent de sa conduite les électeurs radicaux de la Guilloitière.

Il nous faisait peine de voir ce républicain venir combattre en faveur d'un comité irrémédiablement condamné. Non ! le Comité central ne fera plus la loi à toute une population. Ce comité occulte, où trônent en maîtres les amis du *Courrier de Lyon*, n'imposera plus ses volontés à la démocratie.

C'est fini et bien fini ; nos agonie a commencé hier, et dimanche nous assisterons à ses funérailles.

Ce n'est pas l'appui du Progrès qui la sauvera. La réunion d'hier a été véritablement superbe : en voici le résumé impartial :

### DISCOURS DE M. JOURDE

Il commence par déclarer qu'il se présente devant ses électeurs avec la plus entière confiance.

Il a une mission quelque peu difficile à exposer.

Quand on a eu l'honneur de servir la Commune, on doit toujours s'en honorer.

Il conservera toujours sur son drapeau le nom de Bonnet-Duverdier, à une époque du prolétariat parisien qui était républicaine, autonome, socialiste.

Mais il vaut mieux de la modération dans les paroles et de la virilité dans les actes.

Il a souffert, il a vu le sang versé, il a l'honneur d'être délégué aux finances, ou son intégrité a fait reculer ses adversaires eux-mêmes.

Il est venu planter le drapeau radical à la Guilloitière et le défendre avec les électeurs.

Il cherche à établir que le programme qu'il a signé, programme accepté par Clémenceau, Révilleon, etc., est nettement radical et socialiste.

Il rappelle la *Convention nationale*, journal mort sous lui.

Il expose son programme et le discute ; il indique les réformes économiques qui y sont contenues.

Ce programme est suffisamment connu pour que nous n'ayions à le répéter après lui.

Il termine en disant que, si dans une certaine mesure, tant vult le candidat, tant vult le programme, sa vie pas se est un sûr garant qu'il tiendra ses engagements. (Quelques applaudissements se font entendre.) (On se rappelle encore que c'est l'ancien membre de la Commune qui vient de parler.)

La parole est donnée au citoyen Humbert qu'un tonnerre d'applaudissements acclame :

### DISCOURS DU CITOYEN HUMBERT

Je comprends que le citoyen Jourde se plaigne dans l'ardeur de la lutte électorale commencent hier, quelques paroles violentes, injustes même, lui aient été adressées ; mais qu'il se rassure à mon égard.

Il a suffi qu'une accusation injuste fut lancée contre lui, pour que je me sois empressé de prendre la parole pour le défendre ; et je déclare que s'il était attaqué de nouveau je me ferais encore un devoir de le défendre.

Nous ne sommes pas ici pour nous accuser mutuellement, mais pour débattre la cause radicale et socialiste que l'un et l'autre nous ambitionnons de représenter.

Moi aussi je me présente devant vous, avec d'autant plus de confiance que dans ma situation tout est clair et lumineux, parce que tout est correct.

Ma situation est correcte dans ses origines, n'ayant imposé ni mon programme ni ma personne à aucun comité.

Vous vous êtes réunis ici il y a quelques jours ; les noms de divers candidats ont été proposés ; vous avez demandé à entendre ces candidats.

J'ai reçu comme Jourde, Lacroix et plusieurs autres, une lettre m'appelant au milieu de vous.

Mes concurrents ne pouvant pas tous venir, je n'ai pas eu le devoir de bénéficier de leur absence.

C'est donc librement et sans m'avoir entendu que vous avez acclamé ma candidature, alors seulement que je suis venu à vous.

Je viens d'entendre quelques murmures, je dois vous déclarer que je ne veux pas lutter à coups de gosier, et que je ne partirai que lorsque mes adversaires me permettront de le faire, ainsi que mes amis ont eu le bon goût de le faire pour le citoyen Jourde. (Nombreux applaudissements.)

Quand je disais que vous m'avez choisi, je n'ai entendu parler que de ceux quidans une réunion publique ont acclamé mon nom, quand aux autres, non-seulement je ne demande pas leurs suffrages, je les refuse. (Bravo ! bravo ! Vive Humbert !...)

Les suffrages de ceux qui ont combattu ceux qui me sont chers et qui ont essayé de détruire la République que j'aime, ces suffrages, dis-je (On interrompit), je les refuse, ils viennent de ceux qui ont insulté la République dans la personne de ses plus féroces défenseurs, de ceux qui ont combattu le nom de Bonnet-Duverdier et d'un comité de candidature de Bonnet-Duverdier. (Triple saive d'applaudissements.)

Non, je ne veux pas, je le répète, des suffrages de ceux là ; qu'ils les portent à ceux qui consentent à se baisser pour les prendre ; quant à moi je porte trop haut, et la tête et la main pour cela. (Applaudissements.)

Si tout à l'heure, citoyens, j'identifiais l'idée républicaine avec l'idée radicale et socialiste, c'est, en effet, que selon moi, il n'y a de République que celle qui est fondée sur la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, c'est-à-dire la véritable République démocratique et sociale. (Bravo ! bravo !)

C'est l'idée que nous en avons quand nous sommes partis. Quand nous sommes revenus, nous avons trouvé exactement les mêmes pouvoirs debout ; c'était encore les mêmes institutions de l'Empire ; j'ai donc raison de dire que la République n'est pas faite.

Si vous croyez qu'il suffit pour en arriver à ce but, de porter au pouvoir des hommes qui se disent républicains, d'inscrire la devise républicaine sur les monuments publics et sur les drapeaux, ce n'est pas mon avis ; ce sont les choses et non les hommes qu'il faut changer. (Bravo !...)

Or, en ce moment les choses n'ont pas varié. Le gouvernement actuel repose à peu près sur les mêmes bases que la Constitution impériale de 1852 ; c'est toujours la hiérarchie savamment organisée dans l'armée, dans la magistrature, dans le clergé où les cardinaux sont les généraux, les évêques les colonels et les curés les simples soldats, les *pioupiou*.

Nous avons encore une administration tellement lourde, tellement écrasante que les communes ne peuvent disposer de rien sans l'autorisation du préfet, qui lui-même dépend du ministre qui à son tour dépend du Président de la République ; de sorte que la monarchie est ressuscitée sous les verges de la République opportuniste. (Bravos prolongés.)

Nous ne devons donc pas nous étonner que la presse ne soit pas libre ; chaque le citoyen, la presse doit être libre, car l'action publique doit s'arrêter devant les droits sacrés de la pensée. (Applaudissements enthousiastes.)

Nous avons toujours un monarque sous le nom de président de la République. Nous avons un Sénat comme sous l'Empire, un clergé puissamment organisé ; aucune modification, je le répète, n'a été apportée aux institutions que le régime précédent nous a léguées.

J'ai parlé du Sénat, et je l'ai fait avec intention, il a été créé sciemment, et chaque fois que l'on s'improvisement républicain, c'est à Gardons-nous de lui présenter, elle serait certainement rejetée.

C'est pour cela que nous devons balayer les derniers vestiges du Sénat comme nous devons nous débarrasser du concordat.

Je viens de parler de l'Église, je dois déclarer qu'au nom de la liberté absolue j'admets pas que l'Église elle-même soit inquisiteur, je respecte trop pour cela toutes les libertés ; à quelque nature qu'elles appartiennent ; selon moi, sur le terrain de la liberté, il n'y a pas d'adversaires, il n'y a que des principes. (Bravos prolongés.)

Lorsque nous prétendons supprimer les emplacements du clergé, on vient nous parler de la liberté restreinte au point de vue de la liberté d'association, me vous y trompez pas, citoyens, ce sont les associations ouvrières que l'on veut atteindre et surtout l'association internationale des travailleurs qui est le commencement de l'émancipation sociale.

Je veux que tout le monde soit libre, même les prêtres, car chaque fois que la liberté d'un particulier est touchée, celle de tous est menacée. (Applaudissements.)

Je demande seulement que le clergé soit soumis au droit commun.

Nous n'aurions pas fait assez si nous nous bornions à réaliser les grandes réformes qui s'imposent dans l'ordre politique.

À cet égard est la question sociale qui domine toute la résolution, mais elle est tellement vaste que les questions qui s'y rattachent sont d'un ordre si élevé, que je ne puis vous dire que quelques mots.

L'orateur indique ici les premiers problèmes qui se posent devant l'opinion publique.

L'orateur est vivement applaudi dans ses développements.

Il se déclare partisan du rachat des chemins de fer, mais non de leur exploitation par l'État. Ceci est du domaine des sociétés ouvrières.

Le citoyen Humbert revenant à la question électorale, répond à M. Jourde, relativement aux programmes.

Il réfute l'assertion de son concurrent qui avait dit : « Tant vaut le candidat, tant vaut le programme. »

Or, ces jours derniers, M. Floquet, directeur de l'*Union républicaine*, ne craignait pas de dire qu'il avait signé un programme radical, mais que l'esprit de gouvernement lui conseillait de le soutenir de ses votes et cela dans un but de conciliation. Eh bien ! moi je vous dis : On se concilie entre amis mais non entre adversaires. (Applaudissements.)

Je voudrais faire observer, puisque je le fais avec une modération que personne ne peut contester, que le citoyen Jourde s'expose à des comparaisons regrettables.

Bien d'autres avant lui et comme lui se sont crus autorisés dans le camp ennemi, et toujours sans succès de conciliation.

Que faisait Clément Duvernois trahissant

le parti républicain ? Il conciliait la liberté et l'Empire.

Et Olivier et Darmon et Naquet ! tous conciliateurs, tous déserteurs.

Eh ! bien moi, je ne fais pas plus de conciliation avec l'opportuniste qu'avec l'Empire, parce que, à mes yeux, l'opportuniste est la résurrection du pouvoir personnel. (Bravos prolongés. — Longs applaudissements.)

M. Jourde reparait à la tribune. Il proteste contre la comparaison qui vient d'être faite.

Il dit qu'en l'attaquant avec cette résolution, Humbert a brûlé ses vaisseaux.

Cris dans l'auditoire : Il a bien fait ! Le citoyen Humbert répond en disant : « Je m'accuse de l'injure, il devrait me remercier de l'avoir prévenu. Qu'ai-je fait ? que j'aie d'un loyal compagnon, que de lui avoir montré du doigt le piège où on le fourrait, en le suppliant de n'y point tomber. (Bravos prolongés.) »

Moi, me donner le tort d'injurier mon adversaire, allons donc ! la partie est trop belle. (Triple saive d'applaudissements.)

Je me contente de discuter.

Le citoyen Jourde reconnaissait hier qu'il avait fait une faute ; il ne niait pas le caractère opportuniste du Comité qui le soutient ; d'une autre part les organes officiels de ce Comité protestent chaque matin qu'ils n'entendent ni approuver, ni réhabiliter la Commune, le radicalisme, le socialisme, tout ce que Jourde prétend représenter.

En sorte que nous assistons à cet étrange spectacle d'un candidat qui met tous ses efforts à renier son comité, et d'un comité qui rendrait avec énergie son candidat. (Bravos prolongés.)

C'est là ce que tout à l'heure j'appalais des obscurités. Elles ne seront dissipées que le jour où nous verrons, soit Jourde s'avouant gambettiste, soit le *Petit Lyonnais* s'avouant communal. (Rires et applaudissements.)

L'hilarité se prolonge et l'assemblée, mise en belle humeur, entonne sur l'air des lampions : A BAS LE CENTRAL.

A partir de ce moment, la candidature Jourde ne se défend plus, elle agonise, plus l'infortuné candidat essaie de s'expliquer, plus il patage ; les maigres applaudissements qui l'avaient d'abord accueillis, se font de plus en plus rares ; visiblement les hommes du comité Chambard s'aperçoivent qu'ils n'ont pas encore cette fois la main sur le tonneur des radicaux socialistes.

Les citoyens Blache, Veillat, Gidon posent diverses questions aux candidats, après quoi, le citoyen Fichet rappelle l'attitude de Clémenceau, quand les opportunistes de la *République Française* se mirent de le porter sur leur liste.

Le chef de l'extrême gauche s'empresse de répudier par une lettre publique ce patronage compromettant.

Jourde, qui ne l'a pas imité, pense-t-il donc qu'il est tort ?

Cette question embarrassante, le candidat de la compromission essaie de répondre par des phrases flandreuises dont il s'arrête même pas à se tirer.

L'assemblée lui témoigne clairement qu'elle est suffisamment éclairée sur son cas et réclame la clôture.

### LE VOTE

Le Président met aux voix la candidature de M. Jourde. (Une soixantaine de mains se lèvent.)

Des applaudissements ironiques soulignent la déconfiture du comité Chambard.

Le Président met ensuite aux voix la candidature Humbert ; la salle entière frémit d'enthousiasme ; toutes les mains sont levées et les cris de : Vive la République ! éclatent de toutes parts.

La candidature Humbert est acclamée.

La candidature Jourde est repoussée.

Ce résultat est accueilli aux cris de vive la République, vive Humbert, et cette réunion provoquée par le Comité central a fini par le chant qui devient légendaire et que les conviés de la Guilloitière prennent définitivement comme mot de ralliement : *à bas le central !*

Notre ami Humbert est profondément ému de l'accueil chaleureux qui lui est fait ; on s'empresse autour de lui, on le félicite.

Toutes les mains se tendent vers celles qui ont porté les menottes du gouvernement de Versailles ; Humbert doit être fier d'avoir été un martyr et d'avoir mérité ainsi de l'être l'élite de la population qui, à toujours marché à la tête de la République radicale socialiste.

Nous devons remercier tous nos amis de la Guilloitière d'avoir répondu à notre appel, et d'avoir infligé au comité des opportunistes une pareille leçon ; leçon sévère mais juste.

Nous savions d'avance, citoyens, que vous sauriez défendre votre élu et que la Guilloitière ne pouvait se sentir à elle-même ; nous savions que vous deviez écraser par l'unanimité de vos suffrages le candidat du comité Chambard, qui, au mépris de son passé, de ses serments, a consenti à se faire patronner par le clan opportuniste.

### GRÈVE DE VILLEFRANCHE

Villefranche, 29 novembre 1881.

Réunion publique tenue le lundi 28 courant, dans la salle Daguenet.

La séance est ouverte à 8 heures du soir par le citoyen Antipina Desgranges qui, en quelques paroles indique le but de la réunion.

Le bureau est composé des citoyens Bukmann, président ; Desgranges, secrétaire ; Vapillon, Bonnetin, les citoyens Marie Liégon et Viorix, assesseurs.

La parole est donnée au citoyen Pantet de la fédération révolutionnaire de Lyon, qui donne lecture des lettres des groupes révolutionnaires de St-Etienne, de Vienne et du quinzième arrondissement de Paris. Ce citoyen parle du mandat qui lui a été donné de venir à Villefranche s'informer de la situation de la grève et de protester contre les accusations portées par la fédération des chambres syndicales, laquelle avait dit que la fédération révolutionnaire avait entravé l'action de celle-ci. Ce citoyen a apporté la preuve que la fédération révolutionnaire avait pris l'engagement, mouvement afin de venir immédiatement en aide aux grévistes par des réunions et des appels successifs dans toutes les parties de France.

Le citoyen Pantet fait l'histoire de la grève des serruriers de Lyon et rappelle à l'auditoire que ce qui a fait échouer la grève de Villefranche c'est d'avoir répondu aux provocations par le calme, à la force armée par l'indifférence.

Le citoyen Bordat, dans un langage clair, concis et énergique, fait entrevoir que l'action de la grève a été trop resserrée, trop localisée, ce qui est une des causes de son échec, que les membres de cette grève ont trop compté sur la direction, sur la commission, qu'ils ont apporté trop d'intérêt dans le mouvement qui devait être révolutionnaire, et par conséquent, de ce calme est devenue la négation de ce principe.

Le citoyen Bordat fait une dissertation sur le principe anarchiste révolutionnaire et la développe avec un talent qui passionne les esprits les plus rebelles aux idées socialistes ; ce citoyen demande en plusieurs reprises des contradicteurs, pas une seule personne ne se sent le courage de venir réfuter des doctrines qui sont basées sur des éléments scientifiques et d'une logique indéniable.

Le citoyen Bordat fait l'histoire des drapeaux de la France et dit qu'il en existe en réalité que deux : le drapeau blanc et le drapeau rouge ; le drapeau tricolore a été enterré à Sedan, le drapeau rouge est celui des revendications prolétariennes, qui a été maculé de sang pour la Commune de 1871.

Le drapeau rouge, à l'unanimité, est acclamé avec enthousiasme.

L'échec de la grève est encore discuté ; à l'unanimité, l'assemblée rend responsables, les hommes au mois et les contre-maîtres qui, par leurs lâchetés, ont seuls compromis la réussite de la grève et mis sur le pavé 250 victimes.

L'assemblée fait un vote de confiance à la commission qui, malgré l'échec de la grève, a fait tout ce qu'elle a pu faire.

La séance est levée aux cris de : Vive la Révolution sociale !

Le Président, G.-A. BUCKMANN.  
Le Secrétaire, DESGRANGES.

### PROTESTATION

Villefranche, le 30 novembre 1881.

Nous, membre de la commission exécutive, nous protestons énergiquement contre les hommes au mois et les contre-maîtres de la teinture qui, en refusant lâchement de se joindre à nous pour obtenir gain de cause, sont les seuls auteurs qui la grève de Villefranche a échoué, les ateliers sont pleins de gens venus de toutes parts, et la corporation épuisée est rentrée au travail avec 25 victimes d'augmentation, sauf 250 victimes pour lesquelles nous faisons un appel pressant. La commission exécutive est à son poste, c'est pourquoi nous protestons avec énergie contre la défection.

Nous protestons contre toute atteinte à notre bonne volonté, et nous restons dans les mêmes conditions qui sont de faire une guerre acharnée aux exploiters et aux capitalistes.

A. DESGRANGES. G.-A. BUCKMANN.

### SOUSCRIPTION

POUR LES GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE

Total de la trente-unième liste...	3485 75
Versé par le citoyen Baratin, de Villefranche produit d'une cueillette faite chez le citoyen Albert.	3 50
Versé par les ouvriers réunis de la maison Devarennes, ingénieur-mécanicien.	14 ..
Chambre syndicale des tisseurs : François Guillaud, 4 fr. ; Mlle Danve, 4 fr. ; Gros, 4 fr. ; Terrasse, 1 fr. ; Roux, 25 c. ; Siroc, 50 c. ; Chabot, 50 c. ; Mlle Perrier, 50 c. ; Lacombe, 2 fr. — Total ..	7 75
Collecte faite par les ouvriers de M. Dupier, chez Rozzières, cours de Bosses, 61 ..	6 50
Collecte faite chez M. Momessin, rue de Créqui, 149, versée par les citoyens Montet et Richien. ....	12 05
Collecte faite par le citoyen Ravrot fils ..	10 ..
Chambre syndicale des brosiers à Lyon ..	100 ..
Marie Giraud ..	1 ..
Versé par un radical de P.-L.-M. ...	6 50

Total de la trente-deuxième liste 3611 05

La chambre syndicale des tisseurs a versé aux grévistes, en cinq versements différents, la somme totale de 385 fr. 25 c. L'employé, J. BLACHON.

### INCENDIE AUX BROTTAUX

Hier à onze heures du soir, un violent incendie s'est déclaré chez M. Gathoud, charpentier, rue Robert 45.

M. Gathoud est constructeur de grands bateaux à laver pour nos deux rivières. Ses chantiers sont assez considérables et de grands amas de bois les encombrement.

Le feu s'est déclaré dans le chantier de charpente. En quelques minutes, il a pris une extension considérable.

Une écurie voisine dans laquelle se trouvaient deux chevaux n'a pas tardé à être atteinte par les flammes ; grâce au concours de citoyens dévoués et des premiers pompiers accourus, on a pu sauver les deux animaux.

Un écurie logé sous un hangar voisin du lieu où s'était déclaré l'incendie, n'a pu être sauvé.

En peu de temps, tous les hangars et les chantiers ne formaient plus qu'un immense brasier d'où s'échappaient de nombreuses étincelles qui allaient tomber sur les habitations voisines.

Les secours ont été assez rapidement organisés. Les pompiers de la 6<sup>e</sup> compagnie sont accourus les premiers avec leur pompe qui a été promptement mise en batterie.

Deux détachements, un du 99<sup>e</sup> de ligne et un autre de hussards, ont été aussitôt envoyés pour le service d'ordre et le travail des pompes.

La pompe à vapeur est arrivée à minuit. Elle a considérablement contribué



### LA GRANDE COMPAGNIE

#### D'ASSURANCES

INCENDIE, CHOMAGE, TRANSPORTS, ACCIDENTS

Capital : 50 MILLIONS de francs

Siège social : 2, rue Dronot

Principaux dépôts chez M. Masson, notaire à Paris

**25,000 ACTIONS de 500 FR.**

Libérées de 125 francs

Sont mises à la disposition du public

Au prix net de 300 francs

PAYABLES :

En souscrivant ..... 100

À la répartition ..... 100

Le 10 février 1882 ..... 100

Une bonification de 2 fr. par titre sera faite aux souscripteurs qui se libèrent avant la répartition.

Les actions de la Grande Compagnie sont cotées à la Bourse de Paris, au comptant et à terme, à la Bourse de Lyon.

LES DEMANDES SONT REÇUES

Les 29 et 30 Novembre courant

A PARIS

chez la SOCIÉTÉ NOUVELLE de Banque et de Crédit

52, rue de Châteaudun, 52

Chez M. Henri de LAMONIA, banquier

59, rue Talbot, 59

LA BANQUE NATIONALE

11, rue Le Peletier, 11

Recevra également les demandes à ses guichets

Les souscriptions sont reçues sans frais à la Succursale de la SOCIÉTÉ NOUVELLE

10, rue de l'Hôtel-de-Ville, et 1, rue Gentil à Lyon

### AU REMONTOIR

#### Horlogerie de Confiance

AUG. DESPORTES

44, Quai de Vaise, Lyon

Nettoyage de montre ..... 2 fr. 50

Grand ressort de Genève ..... 2 fr.

Réveil, depuis ..... 6 fr. 50

Montres à cylindre, argent depuis 25 fr.

Tout est garanti

### GUÉRISON

radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'usage de Salsoparille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8.

— Consultations gratuites tous les jours.

### BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue, 2 0/0

A 3 mois, 3 0/0

A 6 mois, 4 0/0

A 1 an, 4 1/2 0/0

A 2 ans et au-dessus, 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

### MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LACRENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

### CAUSERIE MÉDICALE

Une chose qui est généralement ignorée des personnes faisant usage de reconstruants, c'est que l'appauvrissement du sang qui résulte de la chlorose, des maladies en général, des veilles, des convalescences prolongées et de l'abus des plaisirs dangereux, est toujours accompagné de l'infirmité des forces assimilatrices. Il est donc essentiel, pour recouvrer ces forces, de préparer les organes nécessaires au fonctionnement de la vie, à recevoir les aliments dont un corps débilité ne peut profiter qu'à la condition que ces aliments soient digérés. Comprenez combien peu est justifié le mode qui fait faire des phosphates, des ferrugineux et des médicaments appelés improprement nutritifs, un emploi aussi immodéré qu'irréfléchi, un habile praticien, M. Léon BERTRAND, pharmacien à Lyon, est venu faire justice des théories thérapeutiques basées sur de grands arguments, mais sur des hypothèses et des absurdités. Aussi, ne saurions-nous trop recommander le vin qui porte son nom comme le tonique le plus propre à rendre aux organes affaiblis l'énergie qui leur manque, à disposer l'estomac le plus faible et le plus délicat au travail de la digestion ; à restituer enfin au sang appauvri la richesse qu'il a perdue. Le Vin Bertrand se trouve chez son inventeur, rue Confort, 12, à Lyon, ainsi que dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

### POSE DE DENTS

Maison recommandée par le bon marché, la solidité et la bonne exécution de ses nouvelles poses de Dents et Dentiers artificiels, dont la forme et la nuance sont exactement semblables aux dents naturelles, se plaçant sans douleur et sans extraction de racines.

POMPÉIEN, dentiste

BREVETÉ S. G. D. G.

107, Cours de la Liberté, LYON

Opérations, Plombage, Nettoyage des Dents, etc., etc.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

26.000 fr. sont offerts à la personne qui prouvera qu'elle n'est pas revenue à la vie par l'emploi de l'Elixir anti-anémique Saint-Antoine. (Anémie, chlorose, pâles couleurs, dysménorrhée, etc., etc.) Dépôt : Pharmacie, 3, rue Dubois, Lyon, et toutes les pharmacies.

Le vin dépuratif de la Grande Pharmacie St-Antoine, 3 rue Dubois, et 24, rue Mercière, est le meilleur et le moins cher : 6 fr. le litre. Plus de 100 litres sont vendus journellement.

### Huitième Année

### LE COURRIER DU COMMERCE

#### Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Moutiers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

### SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

#### DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

Saint-Etienne, rue de Foy, 3

#### OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

### COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine faute de soin ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. Bidet, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57 ; les Bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soulagés de la poitrine et de la toux, dès que l'on a recours à la toux diminuée, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 à 4 h., et par correspondance

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

### GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : 8 francs par an

### L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT À LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adressez les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2 à Lyon.

### VOS CHEVEUX

ne tomberont plus si vous avez le soin de les faire pousser à l'aide de la Pomme chevelue Ramognino qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pomme chevelue pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Buzot, pharmacien place St-Pierre, 1, à Montélimar ; Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

### HERNIES

sans opérations, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage.

### DÉCOUVERTE HUMANITAIRE

Guérison radicale et sans douleur des maux de dents accidentels ou chroniques et de tous les inconvénients de la bouche, par l'ÉLIXIR SOUVERAIN des ALPES en 5 à 10 minutes. — Dépôt chez M. Royer, coiffeur, 2, rue d'Algerie, à Lyon, et chez les principaux coiffeurs.

Le Directeur-Gérant, Tony LOUP

Lyon : Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

### L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux

Siège Social : Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5	15.005	30.125	45.185	60.245
758	15.818	30.878	45.938	60.998
1.511	16.571	31.631	46.691	61.751
2.264	17.324	32.384	47.444	62.504
3.017	18.077	33.137	48.197	63.257
3.770	18.830	33.890	48.950	64.010
4.523	19.583	34.643	49.703	64.763
5.276	20.336	35.396	50.456	65.516
6.029	21.089	36.149	51.209	66.269
6.782	21.842	36.902	51.962	67.022
7.535	22.595	37.655	52.715	67.775
8.288	23.348	38.408	53.468	68.528
9.041	24.101	39.161	54.221	69.281
9.794	24.854	39.914	54.974	70.034
10.547	25.607	40.667	55.727	70.787
11.300	26.360	41.420	56.480	71.540
12.053	27.113	42.173	57.233	72.293
12.806	27.866	42.926	57.986	73.046
13.559	28.619	43.679	58.739	73.799
14.312	29.372	44.432	59.492	74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs.

A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.

Les répartitions ont lieu tous les trois mois ; la prochaine aura lieu en janvier 1882.

Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs.

Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs.

Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

# L'ANÉMIE

L'anémie, sous ses diverses formes, est, de nos jours, l'une des affections qui préoccupent le plus le médecin : elle est la cause médiate ou immédiate, de la plupart des maladies, des troubles fonctionnels, des maladies si nombreuses pour lesquelles l'homme de l'art est journellement consulté. Considérée en elle-même, l'anémie n'est pas autre chose qu'une diminution proportionnelle, plus ou moins importante, des globules rouges du sang, lesquelles globules sont précisément l'élément vivifiant de ce fluide ; en sorte que la quantité d'eau augmente dans le sang à mesure que les globules rouges y diminuent, et que le liquide réparateur, perdant toute aptitude pour sa fonction, ne porte plus dans les organes qu'une lymphe stérile, au lieu des principes vivifiants qui doivent leur donner la vitalité. Il résulte des travaux des docteurs Andral et Gavarret, qu'une faible diminution des globules rouges du sang n'est pas compatible avec l'état de santé, au moins présent et apparent ; mais il y a dès lors tendance à la chlorose (pâles couleurs) ; la résistance vitale est sensiblement affaiblie, et on constate bientôt un affaiblissement, soit général, soit local, de l'organisme. Il n'y a pas encore de maladie proprement dite, mais une prédisposition à l'influence de toutes les causes morbides extérieures qui nous environnent sans cesse. C'est ainsi que la phthisie a le plus souvent pour cause originelle un état anémique plus ou moins marqué, auquel on a d'abord prêté d'autant moins d'attention qu'il s'est lié à une période pendant laquelle une certaine dépression des forces s'observe sans causer d'étonnement, la période de la croissance. Il est d'ailleurs d'autant plus difficile, pendant cette période, de constater l'anémie (elle existe le plus ordinairement), qu'elle n'est pas un obstacle à la croissance, l'enfant grandit, se développe d'une manière en apparence normale, et les maladies, l'abattement, la prostration qu'il éprouve peuvent trouver une explication satisfaisante soit dans l'application et l'assiduité aux études qu'il poursuit d'ordinaire à cet âge. Mais si la croissance s'effectue, les organes se développent à la façon de ces plantes étioilées qui, venues sous un épais ombrage impenétrable aux rayons du soleil, sont élevées sans prendre ni forces ni consistances, et dépérissent bientôt au moment où elles devraient se couvrir de fleurs et de fruits.

On reconnaît généralement l'anémie à la pâleur des téguments, à la décoloration des lèvres et des ongles, l'essoufflement, aux névralgies de la tête et de la poitrine, à la dyspepsie, au manque d'appétit, aux palpitations, à la syncope et au bruit du souffle des vaisseaux du cou ; mais souvent tous ces indices manquent, et alors la maladie est d'autant plus dangereuse qu'elle fait à l'état latent de rapides progrès, jusqu'à devenir promptement incurable. Elle entraîne de la langueur et de la faiblesse musculaire, l'insipidité aux travaux de l'esprit, la perte du sommeil, une diminution no-

table de la mémoire, des rêves, des cauchemars, du délire et de l'hallucination. Elle précède et accompagne la chorée ou danse de St-Guy, l'hystérie, la plupart des névroses, et surtout la chlorose. Chez un grand nombre d'enfants et de jeunes personnes, mêmes adultes de constitution délicate, elle provoque une toux opiniâtre qui est causée, non par une phlegmasie des muqueuses de l'appareil respiratoire, mais par une débilité de ces organes résultant d'un appauvrissement du sang ; aussi cette toux résiste-t-elle aux meilleurs pectoraux.

Si l'anémie affecte plus particulièrement les enfants et les jeunes personnes, aucun âge n'est à l'abri de son atteinte : les adolescents les adultes, les convalescents, les vieillards y sont sujets ; aussi est-ce rendre service à tous que de signaler une préparation d'une efficacité vraiment remarquable, l'Elixir anti-anémique de St-Antoine.

C'est le réparateur par excellence : il régénère le sang, développe les globules rouges, reconstitue les forces assimilatrices et donne à tout l'organisme la résistance vitale, grâce à laquelle il peut échapper aux influences morbides extérieures. Particulièrement recommandé aux jeunes filles, il favorise chez elle le travail de la nature et fait disparaître tous les maux d'une période ordinairement pénible ; il supprime toute propension à la chlorose et fait circuler dans les veines un sang riche et vermeil. Les jeunes femmes trouvent dans cet Elixir un puissant cordial, qui facilite singulièrement leur nouvel état. Un peu plus tard, il sera pour elles un utile adjuvant de la grossesse, puisqu'il fournit directement la substance nécessaire au développement de l'enfant dans le sein de sa mère, en même temps qu'il répare chez celle-ci la fatigue de la gestation, et qu'il s'oppose aux troubles de la digestion si fréquents dans cet état. Pendant l'allaitement, il infuse dans le lait le principe d'une alimentation généreuse et abondante, par cela même qu'il purifie et enrichit le sang de la mère. Les convalescents, quelle que soit d'ailleurs la vigueur antérieure de leur constitution, y trouvent un bienfait auxiliaire, à l'aide duquel ils repèrent promptement les pertes de substances et d'énergie vitale subies par le fait de la maladie ; il rend aux vieillards un service du même genre, et entretient chez eux la vigueur de l'âge mûr. Chez les femmes parvenues à l'âge critique, il supprime tous les maux qui sont le cortège habituel de cette difficile et dangereuse période, pendant laquelle il est essentiel de conserver au sang sa richesse normale, et à toute l'économie une grande énergie vitale. Chez tous, l'Elixir anti-anémique fait disparaître les troubles intestinaux, la constipation, les irritations d'entrailles, l'obésité, le lymphatisme, la toux provoquée par un appauvrissement du sang, etc. Par son action tonique, il est un précieux fébrifuge et un puissant préservatif en temps d'épidémie.

Dr. T. A.

DÉPÔT PRINCIPAL : à la Pharmacie rue Dubois, 3, LYON

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

### AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

### LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE et DALOZ, 44, rue d'Algerie. — Pharmacie ST-PIERRE, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — A GRENOBLE, pharm. Châtreaux et Marcel. — A SAINT-ÉTIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

### UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1933

### MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPÉCIALITÉ DE COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

### PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 3, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DÉPÔT : Pharm. Baverel, 40, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste

### AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50

### AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ÉTIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE MAZADE

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissières

LYON — 14, Rue Confort — LYON

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Comédie politique — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin Médicine vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Memorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.

Macon : Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire.

Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

### INJECTION PEYRARD

Ex-Pha. "Action à l'Age"

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! l'Injection Peyrard est la seule au monde qui ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissent réellement en 4 à 6 jours.

RAPPORT : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 ma. ans : le résultat a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons.

Ont constaté l'excellence : les docteurs Sola, Ferrand, Bernard, Ali-Benlouche-Hachi, etc. — Dépôt : chez M. VIAL, pharmacien rue Bonaparte, 11, en face la Pharmacie à la Croix-Rouge ; PONGET, pharmacien à Morand ; FAIVRE, place des Terreaux ; MAZADE et L. pharmaciens rue d'Algerie.

### UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

### A VENDRE

Fonds de marchand de charbons, cause de départ, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2438.

### MESDAMES

N'ACHETEZ rien sans réclamer de vos fournisseurs des COUPONS COMMERCIAUX. Pour brochures et renseignements, s'adresser, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. La plus importante maison dans l'industrie de la machine à coudre EMILE DOUE, 61, rue de la République, rembourse en Coupons commerciaux toutes les ventes au comptant.

### POUR UN COMMERCE de liquides

On demande à louer ou acheter dans Lyon un local de 500 à 600 mètres, avec caves, appartement au-dessus. Répondre aux initiales F. G. H., poste restante, Lyon, Terreaux.

### M. HERMANN

Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

### ON DEMANDE

à louer appartement bien tenu de 4 ou 5 pièces, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2367.

### ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Granette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 142e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

### LEÇONS

d'Italian, d'Allemand et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

### OCCASION

A VENDRE deux billards réparés à neuf, s'adresser rue Bugeaud, 90. Réparations de billards et moulures en tous genres.